

LETTRE D'INFORMATION



Sandra KRAMER

Direction Générale des partenariats
internationaux (INTPA)
Commission européenne

DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL	1
À LA UNE	3
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	5
LES HOMMES ET LES FEMMES DERRIÈRE LE SYSTÈME	8
LE COIN DES EXPERTS	9



Ce programme est
financé par l'Union
européenne

ÉDITORIAL

Chers lecteurs

Depuis 2012, l'Union européenne soutient et finance le programme SIPAO. Ce programme traduit l'engagement de l'Union européenne à accompagner les pays de la région dans la consolidation de l'État de droit, dont la sécurité est l'un des piliers fondamentaux. Pensée et appliquée dans un cadre régional, cette initiative répond également à la volonté conjointe de l'Union européenne, de la CEDEAO et de ses États membres de lutter efficacement contre la criminalité organisée transnationale qui croît dans la région comme dans le monde entier, où même la criminalité se globalise.

Pour lutter efficacement contre ces menaces, avoir des bases solides de traitement de l'information policière et judiciaire apparaît indispensable. Grâce à la mise en place des systèmes nationaux automatisés et interconnectés aux niveaux régional et mondial, les systèmes de sécurité se dotent à la fois d'une mémoire, mais aussi d'un cadre normalisé d'échanges permettant l'instruction des affaires criminelles de manière plus performante.

Bien que les dirigeants politiques ou sectoriels aient fortement demandé un tel outil, le programme a mis du temps pour commencer à avoir des effets et nous en sommes toujours à sa mise en place, pas encore dans son exploitation interrégionale. Le projet entre dorénavant dans la dernière ligne droite : il reste 14 mois de mise en œuvre pour atteindre des résultats probants et remplir nos objectifs communs. Il est donc désormais indispensable d'intensifier la mise en œuvre du programme, dont la fin est prévue pour juin 2022. C'est au prix d'une mobilisation de tous et d'une intensification des efforts que les résultats seront à la hauteur des investissements et des efforts consentis jusque-là.

C'est dans ce sens que le 5^{ème} Comité de pilotage du programme et la réunion ministérielle de la CEDEAO ont adopté des recommandations à l'égard de tous les pays. Je ne peux que vous encourager à les mettre en œuvre rapidement, et ce, avant le mois de juin 2021, où nous ferons un point avec la CEDEAO et INTERPOL sur l'état des lieux des recommandations.

Pendant ces deux réunions, il a fallu prendre des décisions et trancher. Comme mentionné, l'Union européenne est prête à travailler de façon plus approfondie avec les partenaires qui remplissent leur part du contrat.

Cependant, et dans la même logique, l'UE ne peut plus se permettre de disperser ses ressources, son temps et son financement en soutenant avec la même intensité la poursuite du programme dans des pays où la mise en œuvre n'est pas à la hauteur de nos ambitions collectives.

○—○—○ Ainsi, les pays n'ayant pas réalisé les progrès nécessaires au cours des années passées ont vu les fournitures en équipements ainsi que les formations et les missions mises en pause. Cette position pourra être réévaluée en fonction des avancées de chaque pays, au cas par cas, dans les mois à venir.

Jusqu'à présent, chaque pays participant au projet SIPAO a avancé à son propre rythme. Partout, mais à des degrés divers, des défis subsistent, et chaque pays, bénéficiaire ultime du programme, doit y faire face. Ces défis requièrent implication, action et suivi, à la fois des décideurs et des techniciens.

Certains de ces défis sont d'ordre juridique. C'est le cas de la signature du protocole d'accord SIPAO, de l'adoption de cadres réglementaires nationaux pour les DACORE (*Data Collection and Registration Centres*), pour les WANACO (*WAPIS National Committees*), ou encore de lois relatives à la protection des données.

Il y a des défis d'ordre plus opérationnel, comme la construction ou la rénovation des sites abritant les DACORE et leur opérationnalisation, ou encore l'acquisition et l'installation des équipements et technologies nécessaires.

Il y a aussi le défi des ressources humaines, qui sont indispensables, tant pour la formation au système et aux outils que pour leur utilisation adéquate. J'ajouterais également les défis financiers, en particulier le besoin de créer et d'alimenter une ligne budgétaire nationale visant la durabilité des systèmes que vous bâtissez.

Enfin, il y a un enjeu à la fois technologique et juridique, comme la mise en place d'une base de données régionale permettant l'échange entre les pays qui disposeront d'un système SIPAO opérationnel. Cette composante doit être finalisée avant juin 2022 afin que le but ultime de ce système d'information puisse être atteint et que soit diffusée, à travers tous les systèmes SIPAO nationaux, des informations pertinentes et de qualité.

L'enjeu est de taille. Nous ne récolterons les fruits des graines que nous avons semées que si nous en prenons soin, individuellement et collectivement. Il ne nous reste plus que quatorze mois pour parachever la mise en œuvre du programme et en assurer la durabilité, dans chacun des pays tout comme au niveau régional.

En regardant vers l'avenir, et parallèlement à ce programme SIPAO, dans un domaine connexe, j'ai le plaisir de vous informer que la Commission européenne continue à soutenir les institutions policières via la mise en place de systèmes automatisés d'empreintes digitales dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Quinze millions d'euros ont été alloués fin 2020 afin de travailler avec les pays de la CEDEAO où les conditions, notamment juridiques et techniques, le permettront.

Ensemble, nous pourrons faire face aux défis qui nous attendent. Redoublons d'efforts !

À LA UNE

Le Comité ministériel de la CEDEAO en charge de la mise en œuvre du SIPAO réitère son engagement et prend d'importantes décisions dans le cadre de la mise en œuvre du Système.

La réunion du Comité ministériel de la CEDEAO en charge de la mise en œuvre du SIPAO s'est tenue le mercredi 31 mars 2021 en visioconférence sous la présidence du ministre de l'Intérieur du Ghana, M. Ambrose DERY, et a vu la participation de plusieurs ministres en charge de la mise en œuvre du Programme, dont ceux de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Guinée-Bissau. Ont également participé à la réunion M. Francis Béhanzin, Commissaire aux Affaires Politiques, à la Paix et à la Sécurité de la CEDEAO, M. Jürgen Stock, Secrétaire général d'INTERPOL, ainsi que Mme Sandra Kramer, Directrice Afrique à la Direction Générale des Partenariats Internationaux à la Commission de l'Union européenne, et M. Jobst Von Kirchmann, Ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire.

Cette réunion a été l'occasion, pour INTERPOL ainsi que pour les commissions de la CEDEAO et de l'Union européenne, de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme dans les différents pays participants à 15 mois de la fin du Programme prévue pour juin 2022.

Considérant la fin du programme prévue en juin 2022 et conscients des contraintes liées à sa mise en œuvre, le Comité ministériel a pris d'importantes décisions, dont la suspension avec effet immédiat dans certains pays considérés comme à risque et ayant accusé un retard dans l'instauration des prérequis pour la mise en œuvre du Système. Néanmoins, une révision aura lieu au cas par cas en fonction des progrès réalisés d'ici à juin 2021 sur la base des recommandations formulées par ce Comité de pilotage.



Réunion du Comité ministériel de la CEDEAO sur la mise en œuvre du SIPAO, 31 mars 2021, visioconférence.

En effet, en marge de la réunion du Comité ministériel de la CEDEAO, s'est tenue le 30 mars 2021 la 5ème réunion du Comité de pilotage du Programme SIPAO. Cette réunion technique des points de contact nationaux du Programme SIPAO, acteurs opérationnels du Programme, a permis de formuler les recommandations qui ont été validées au cours de la réunion du Comité ministériel de la CEDEAO. Outre les points de contact nationaux, la réunion du Comité de pilotage a vu la participation de M. Michel Laloge, Chef de Coopération à la Délégation de l'Union européenne à Abidjan, M. Dirk Allaerts, Directeur de la Planification et du Développement d'INTERPOL, ainsi que M. Abdouramane Dieng, Chef de la division Sécurité Régionale au sein de la Commission de la CEDEAO.

La Côte d'Ivoire, plus que jamais résolue à intégrer le SIPAO dans son dispositif sécuritaire.

Dans le cadre de la redynamisation de la mise en œuvre du Programme SIPAO initiée par INTERPOL, la CEDEAO et l'Union européenne, une mission stratégique a été organisée à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 29 mars 2021.

Cette mission a permis de rencontrer les autorités ivoiriennes en vue de faire le point sur l'état de la mise en œuvre du Programme, de leur rappeler leur engagement, mais surtout de s'enquérir du statut des textes légaux nécessaires pour le déploiement et la mise en service du Système en Côte d'Ivoire.

Ainsi, la délégation tripartite, composée du Commissaire aux Affaires Politiques, à la Paix et à la Sécurité de la CEDEAO, de l'Ambassadeur de l'Union européenne en Côte d'Ivoire, du

Directeur de la Planification et du Développement d'INTERPOL, du Chef du Bureau Régional d'INTERPOL pour l'Afrique de l'Ouest et des membres l'équipe du projet SIPAO, a rencontré respectivement le Directeur Général de la Police Nationale et le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de Côte d'Ivoire afin de discuter de ces différents points.

Le Général Vagondo DIOMANDÉ, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de Côte d'Ivoire, a tenu à rassurer la délégation quant à l'engagement de la Côte d'Ivoire à mettre en œuvre le Système. Il s'est aussi engagé à suivre l'état d'avancement de la signature des différents décrets nécessaires à la mise en œuvre du Système.

À LA UNE

Les nouveaux ministres de l'Intérieur du Sénégal et des Affaires intérieures de Sierra Leone sensibilisés au SIPAO

Du 20 au 26 février 2021, une délégation du Programme SIPAO a effectué une mission au Sénégal en vue de s'enquérir de l'état d'avancement du Programme et du cadre juridique SIPAO, mais surtout de présenter le Programme SIPAO au nouveau ministre de l'Intérieur de la République du Sénégal, M. Antoine Félix DIOME.

Au cours de la rencontre avec le ministre, une présentation, notamment des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme, lui a été faite. Le ministre a, à son tour, exprimé son vif intérêt pour le Programme et a promis de résoudre avec célérité les problèmes liés au cadre juridique.

Cette mission a aussi été marquée par plusieurs réunions avec les partenaires nationaux, mais également avec les représentations diplomatiques, notamment la délégation de l'Union européenne et l'Ambassade d'Italie, en vue d'obtenir leur appui et de sortir de l'impasse liée à la mise en œuvre du cadre juridique du SIPAO au Sénégal.

La délégation du Programme SIPAO a aussi profité de cette mission pour visiter le « Centre de recueil et d'enregistrement des données policières au Sénégal », dont la rénovation a été financée par le Programme.

Plus tôt dans le mois de février, c'est le nouveau ministre des Affaires intérieures de Sierra Leone qui a reçu la délégation du Programme SIPAO dans le même cadre. Il s'agissait toujours de présenter le Programme au ministre et de s'assurer de son engagement à continuer l'œuvre de son prédécesseur. Les questions des conditions de mise en œuvre du Système d'identification automatique par empreintes digitales (AFIS), de la création d'une ligne budgétaire et de l'opérationnalisation du Système ont, entre autres, été abordées au cours de cette importante réunion.

Dans le cadre de cette mission, la délégation du Programme SIPAO a aussi rencontré le ministre de la Justice et le nouveau Directeur Général de la Police.



Rencontre entre l'équipe du Programme SIPAO et le ministre des Affaires intérieures de Sierra Leone, 2 février 2021, Freetown (Sierra Leone)

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le Gouvernement du Mali prêt à donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre du SIPAO.



Rencontre entre le ministre de la Sécurité du Mali et la délégation de la CEDEAO et d'INTERPOL, 19 février 2021, Bamako (Mali)

Le Mali, pays pilote du Programme SIPAO depuis 2012, a reçu la visite d'une délégation de la CEDEAO et d'INTERPOL du 16 au 19 février 2021, dont la mission était de discuter de l'état d'avancement du Programme, mais surtout des défis rencontrés dans la mise en œuvre du Programme afin d'y trouver des pistes de solutions.

Cette délégation, composée du Directeur de la Planification et du Développement d'INTERPOL, du Chef du Programme SIPAO ainsi que du Chef de la Division de la Sécurité Régionale de la Commission de la CEDEAO, a initié plusieurs rencontres avec les autorités nationales ainsi qu'avec les chancelleries diplomatiques en vue de trouver des solutions aux obstacles observés dans la mise en œuvre du SIPAO, dont l'absence de cadre légal pour le Centre National de Documentation Criminelle (CNDC), ou encore la constitution d'une ligne budgétaire dédiée au Système.

À cet effet, des rencontres de haut niveau ont eu lieu avec le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre de la Justice et le ministre des Finances. Les différents représentants du gouvernement du Mali ont tout d'abord souligné l'importance du SIPAO dans l'architecture sécuritaire au Mali.

Les ministres de la Sécurité et de la Justice ont rassuré la délégation quant à leur engagement à prendre les dispositions nécessaires pour la signature du décret portant création du Centre.

Pour sa part, au cours de son entretien avec la délégation, le ministre des Finances l'a rassurée quant à la validité de l'exonération douanière des donations du Programme SIPAO, tout en prenant bonne note de la constitution d'une ligne budgétaire au budget 2022 dès signature du décret portant création du Centre National de Documentation Criminelle (CNDC).

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les agents des services chargés de l'application de la loi d'Afrique de l'Ouest à l'école du SIPAO.

Avec l'assouplissement des restrictions de déplacement et de rassemblement liés à la COVID-19, le premier trimestre de l'année 2021 a été un début d'année fructueux pour le Programme SIPAO, notamment via l'organisation de plusieurs formations dans différents pays participants au Programme.

En effet, en Guinée, s'est tenue la première formation des formateurs du 11 au 22 janvier 2021. Six fonctionnaires de police et cinq gendarmes ont été formés en tant que formateurs nationaux. Les cours ont porté sur les aspects théoriques et pratiques du SIPAO, avec un accent particulier sur les données à caractère personnel. Afin de leur permettre de mettre en pratique la formation reçue, six des nouveaux formateurs ont animé, la semaine suivante sous la supervision de l'équipe SIPAO, une formation destinée aux utilisateurs composés de cinq policiers et cinq gendarmes.

Deux mois plus tard, à l'initiative des formateurs nationaux, se sont tenues deux sessions de formation d'une vingtaine d'opérateurs de saisie du 15 au 19 mars et du 22 au 26 mars 2021.

Le Bénin, pays pilote, a lui aussi bénéficié de plusieurs sessions de renforcement des capacités destinées aux formateurs, aux administrateurs et aux validateurs du SIPAO. Ce sont au total treize formateurs, deux administrateurs et trois validateurs qui ont participé à des formations spécifiques selon leur rôle dans le déploiement du Système.

L'appropriation du programme et des modules de formation par les formateurs nationaux est un véritable succès dans les pays participants ; en effet, de plus en plus de formations sont dispensées par les formateurs sans la présence des membres de l'équipe SIPAO, soulignant l'appropriation du Système au niveau national. Ces formations nationales ont, entre autres, eu lieu au Togo et au Sénégal.



Formation à l'utilisation du SIPAO, Conakry (Guinée)

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Le Nigéria et Cabo Verde adoptent le cadre juridique dans le cadre de la mise en œuvre du SIPAO

La mise en œuvre du Programme SIPAO dans les 17 pays participants implique des prérequis tant logistiques, techniques, que juridiques. S'agissant du cadre juridique national ad hoc visant à assurer la légalité et la pérennité du SIPAO, dont la mise en place d'une ligne budgétaire adéquate, il s'articule autour de l'adoption d'une réglementation portant création, attributions et fonctionnement du Centre de recueil et d'enregistrement des données policières (DACORE), du Système SIPAO et du Comité national SIPAO en charge du pilotage du Programme (WANACO). Dans cette optique, et via la signature du protocole d'accord avec INTERPOL sur la mise en œuvre du Programme, les pays participants se sont pleinement engagés à adopter ce cadre juridique afin de garantir au mieux l'appropriation et l'usage du Système sur leur territoire.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire globale actuelle, Cabo Verde et le Nigéria sont récemment parvenus à adopter le cadre juridique requis. S'agissant de Cabo Verde, un décret-loi portant création du DACORE et du Système approuvé en Conseil des ministres a été adopté le 25 mars 2021. De même, au Nigeria, deux règlements établissant le DACORE et le Système d'une part, et le WANACO d'autre part, ont respectivement été signés par le ministre des Affaires de Police les 25 et 27 mars 2021. Ces instruments juridiques s'appuient sur les modèles de textes élaborés par l'équipe juridique du Programme SIPAO et partagés avec les pays participants. Cette assistance juridique s'étend, le cas échéant, à l'adaptation de ces modèles de textes au cadre juridique des pays concernés.

S'agissant d'un Système qui engendre le traitement de données à caractère personnel, le SIPAO implique nécessairement une conformité vis-à-vis de la réglementation nationale et régionale ainsi que des bonnes pratiques internationales en matière de protection des données à caractère personnel. À cet égard, si Cabo Verde dispose d'une législation en la matière depuis 2013 et d'une Commission nationale de protection des données, il reste maintenant à cette autorité à délivrer le certificat de conformité du Système, le cas échéant. En ce qui concerne le Nigéria, il a été recommandé aux pays, lors de la dernière réunion du Comité de pilotage du Programme suivi de la réunion ministérielle de la CEDEAO sur le Programme les 30 et 31 mars 2021, de publier au Journal Officiel l'Acte additionnel de la CEDEAO A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO, en attendant l'entrée en vigueur d'une réglementation nationale en la matière et applicable au SIPAO.

Considérant que la fin du Programme SIPAO est prévue pour juin 2022, la nécessité d'adopter sans délai le cadre juridique adéquat pour le SIPAO est un facteur essentiel pour la réussite du Programme. Si l'état d'avancement sur ce point diffère selon les pays, l'équipe du Programme SIPAO reste néanmoins engagée à accompagner et assister les autorités nationales dans ce processus d'adoption des textes fondamentaux du SIPAO pour accomplir les objectifs de ce projet commun.

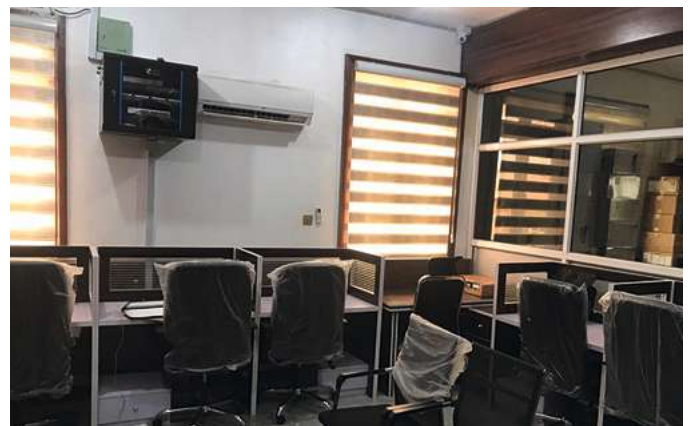
Le programme SIPAO achève les travaux de rénovation des Centres de recueil et d'enregistrement de données (DACORE) dans plusieurs pays. Les inaugurations sont prévues à partir du mois de mai.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SIPAO, le programme a achevé les travaux de rénovation des Centres de recueil et d'enregistrement de données (DACORE) dans plusieurs pays participants. Ces travaux ont été réalisés par des entreprises locales, sélectionnées à la suite de procédures d'appel d'offres pilotées par INTERPOL.

Ainsi, les DACORE de la Côte d'Ivoire, de Gambie, du Libéria, de Mauritanie, du Nigéria, de la Sierra Leone et du Tchad ont bénéficié de travaux de rénovation et sont prêts pour une mise en œuvre effective du Système dans les pays. Des travaux de rénovation sont toujours en cours en Guinée et au Togo et devraient être achevés dans les mois à venir.

Pour rappel, le DACORE est l'organe régulateur et gestionnaire du Système. Afin de permettre le bon fonctionnement du système SIPAO, le DACORE devra assurer quatre fonctions essentielles : la gestion administrative et financière, l'assistance opérationnelle, la maintenance technique et la formation.

L'inauguration de ces DACORE est prévue à partir du mois de mai dans les différents pays, une fois que le Système sera installé et le personnel désigné et affecté à cette structure.



Travaux de rénovation du Centre DACORE, ABUJA (Nigéria)

Il faut souligner que les DACORE du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana, du Mali et du Niger sont opérationnels et ont pu enregistrer plus de 375 000 données relatives aux objets perdus/volés, aux personnes recherchées, aux documents volés, ou encore aux véhicules volés dans la base de données SIPAO.

LES HOMMES ET LES FEMMES DERRIÈRE LE SYSTÈME

Cabo Verde a rejoint le programme SIPAO en novembre 2017, lors de la 3^{ème} phase financée par le Fonds européen de développement (FED). Le pays a signé le protocole d'accord et entrepris les actions nécessaires à la mise en œuvre du système au niveau national.



Directeur national de la Police Judiciaire du Cabo Verde - Chef du Bureau National INTERPOL

Afin de mettre en lumière l'excellence de la communication entre nos deux entités, M. Antonio Sebastião SOUSA, Point de contact du Programme SIPAO et Directeur de la Police Judiciaire de Cabo Verde, s'est confié à nous dans le cadre de la présente édition de la Lettre d'information SIPAO et nous a fait part de quelques réflexions.

1. Pouvez-vous vous présenter ? Depuis quand travaillez-vous à la mise en œuvre du programme WAPIS-SIPAO ?

Je m'appelle António Sebastião Sousa et j'exerce les fonctions de Directeur national de la police judiciaire du Cap-Vert et de Chef du Bureau national d'INTERPOL depuis août 2016. J'ai été nommé point de contact national du programme WAPIS/SIPAO sur décision de la ministre de la Justice et du Travail, notifiée par la lettre n° 34/GMJT/2018 du 23 avril au chef du programme WAPIS/SIPAO.

2. Quels ont été le point de départ et les différentes étapes de la mise en œuvre du programme WAPIS-SIPAO au Cap-Vert ?

Le point de départ et les principales étapes de la mise en œuvre du programme WAPIS/SIPAO au Cap-Vert ont été les suivantes :

- Manifestation d'intérêt et désignation du point de contact national du programme ;
- Participation à la réunion des experts gouvernementaux à Abidjan en mars 2018 ;
- Visite d'une délégation d'experts d'INTERPOL au Cap-Vert ;
- Désignation des points de contact des institutions publiques nationales ;
- Signature et ratification du protocole d'accord de mise en œuvre du programme au Cap-Vert ;
- Désignation de l'expert technique et de l'expert juridique ;

- Approbation du décret-loi n° 24/2021 du 25 mars créant le Centre de recueil et d'enregistrement des données (DACORE) et le système d'information policière ;
- Soumission à la Commission nationale de protection des données (CNPD) d'une demande d'avis sur le fond du décret-loi n° 24/2021 du 25 mars en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel.

3. Quels sont les défis auxquels vous devez faire face dans la mise en œuvre du programme WAPIS-SIPAO ?

Les principaux défis de la mise en œuvre du programme WAPIS-SIPAO sont :

- l'identification des locaux qui hébergeront le DACORE ;
- la mobilisation de ressources pour financer le DACORE ;
- l'acquisition des équipements administratifs du DACORE ;
- la réception et l'installation des équipements informatiques destinés au DACORE ;
- la désignation du personnel qui travaillera au sein du DACORE ;
- la formation de ce personnel ;
- la signature du protocole d'accord avec le Bureau national d'INTERPOL ;
- la soumission du projet de budget 2022.

4. Quels conseils donneriez-vous aux autres pays qui participent au programme WAPIS-SIPAO ?

Compte tenu des avantages que l'échange d'informations policières ou de renseignements criminels entre les pays de la CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad apportera dans les domaines de la prévention et de la répression de la criminalité dans la région, je conseillerais aux pays d'accélérer la mise en œuvre du système, notamment via :

- l'approbation du cadre juridique institutionnel nécessaire à la mise en œuvre du programme WAPIS-SIPAO ;
- la mise à disposition de bureaux ;
- la désignation et la formation du personnel ;
- L'allocation d'un budget de fonctionnement au DACORE.

LE COIN DES EXPERTS



Christian AGHROUM est le consultant qualité du programme SIPAO. Ancien commissaire divisionnaire de police, il a œuvré tout particulièrement dans la police judiciaire et a dirigé de nombreux services de lutte contre le crime organisé et le terrorisme en France. Formateur et expert auprès du Conseil de l'Europe, il est régulièrement impliqué dans des programmes internationaux de développement des compétences policières et de justice.

La qualité au cœur du SIPAO

Il ne saurait exister de plateforme numérique d'échange d'informations de police, telle que le SIPAO, sans que soit prise en compte la qualité des données. L'absence de qualité compromettrait en effet la pérennité du système.

La qualité repose sur une multiplicité de facteurs combinés : adaptation au besoin, précision, exhaustivité, homogénéité, fiabilité et actualité. Mesurer le degré de qualité des données aide à en repérer les erreurs et prévient des conséquences qui pourraient être tragiques. Ces erreurs doivent être corrigées.

Du tout émerge alors un système de gestion de la qualité des données qui décrit l'ensemble des activités mises ou à mettre en œuvre. Ce système combine processus et ressources et vise à assurer une amélioration continue des résultats et des performances.

Le système de gestion de la qualité repose sur le système de gestion globale existant. Il n'a pas pour vocation de le remettre en question, mais lui donne les moyens d'accroître ses compétences qualitatives tout en concourant à une meilleure gestion du dispositif global.

Les avantages d'une qualité renforcée des données, qu'elles soient insérées, modifiées ou contenues dans le système SIPAO, seront partagés par :

Les utilisateurs eux-mêmes :

La lutte contre le crime organisé et le terrorisme s'inscrit dans une approche de qualité incontournable. Seule la recherche de la vérité permet de présenter à l'autorité judiciaire une enquête dont l'impartialité ne peut être remise en cause. Cette quête de vérité nécessite une vérification permanente des données gérées et enregistrées dans un système dont le but ultime est d'aider les services chargés de l'application de la loi à travailler plus efficacement.

Les États :

Participant à un projet ambitieux, chaque pays concerné trouvera un outil cohérent, permettant un échange intérieur durable, mais aussi aux niveaux régional et international. La qualité des données et les efforts entrepris dans ce sens illustrent également la volonté de chaque pays de faire partie d'un processus de vérité et de justice. La réputation internationale de chaque pays est une action à sa compétence dans cette approche qualitative.

Les contributeurs :

L'investissement d'INTERPOL, de l'Union européenne et de la CEDEAO est lourd et mérite un retour sur investissement grâce au maintien d'un système durable, reconnu par tous les acteurs comme une valeur ajoutée cohérente et garantie par rapport à l'existant. La qualité fait partie de la définition de cette valeur ajoutée.

Afin d'aider chaque pays membre à renforcer sa qualité, un « guide du système de gestion de la qualité des données » est édité en trois langues (français, anglais, portugais). Ce document est complété par un « guide pratique de renforcement et de maintien de la qualité dans la base de données SIPAO », qui est le document général servant de base à la rédaction des procédures opérationnelles permanentes nationales. Un document d'auto-évaluation aidera chaque pays et permettra de mettre en exergue les besoins nationaux subsistants. Enfin, une formation de formateurs viendra compléter le dispositif qualité, permettant au programme SIPAO de progresser dans la réussite de son déploiement.

CONCLUSION



Richard GOTWE
Directeur du Programme SIPAO

Chers lecteurs,

La pandémie de la Covid-19 continue à être au cœur de nos préoccupations. L'année 2021 est repartie comme 2020, avec tout de même des lueurs d'espoir à l'horizon avec l'arrivée des vaccins. J'espère que vos proches, vos collègues et vous-mêmes demeurez en bonne santé.

Nous venons de tenir le 5^{ème} Comité de pilotage du Programme, en utilisant les moyens technologiques de réunion à distance, plus d'un an après le dernier Comité tenu en novembre 2019, crise Covid-19 oblige.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme dans certains pays participants, ainsi que de la fin du Programme SIPAO prévue en juin 2022, nous avons organisé, à la suite du Comité de pilotage, un Comité ministériel de la CEDEAO sur la mise en œuvre du Programme. Ce Comité ministériel, présidé par le ministre de l'Intérieur du Ghana, a vu la participation de nombreux ministres, ainsi que du Commissaire de la CEDEAO aux Affaires Politiques, à la Paix et à la Sécurité, du Secrétaire Général d'INTERPOL, de l'Ambassadeur de l'Union européenne en Côte

d'Ivoire et de la Directrice Afrique – Direction Générale INTPA – Commission européenne, qui signe d'ailleurs l'éditorial de ce numéro et que nous remercions.

Deux points essentiels ont été abordés au cours de ces deux réunions :

- Le retard pris dans plusieurs pays participants quant à l'adoption du cadre juridique requis pour le système SIPAO au niveau national, qui constitue un obstacle majeur dans l'opérationnalisation du système ;
- L'engagement politique envers la pérennisation du programme SIPAO au-delà de la fin de la phase de mise en œuvre prévue en juin 2022.

Les ministres présents au Comité ministériel de la CEDEAO ont réitéré les engagements de leurs pays respectifs par rapport au Programme et ont entériné l'ensemble des recommandations du Comité de pilotage.

Les effets positifs de ces deux réunions commencent à être perçus, notamment via la signature du protocole d'accord sur la mise en œuvre par le dernier pays attendu, à savoir le Ghana, ou encore l'adoption par le Nigéria du cadre juridique requis pour le Système.

Un point sur l'avancée de la mise en œuvre de ces recommandations est prévu en juin 2021. D'ici-là, l'équipe du programme va se déployer sur le terrain de manière proactive pour accélérer la mise en œuvre dans les pays et des visites stratégiques seront organisées afin de rappeler aux autorités politiques au plus haut niveau l'urgence et l'importance de la concrétisation de leurs engagements vis-à-vis du Programme.

Quelques résultats récents du programme pour finir :

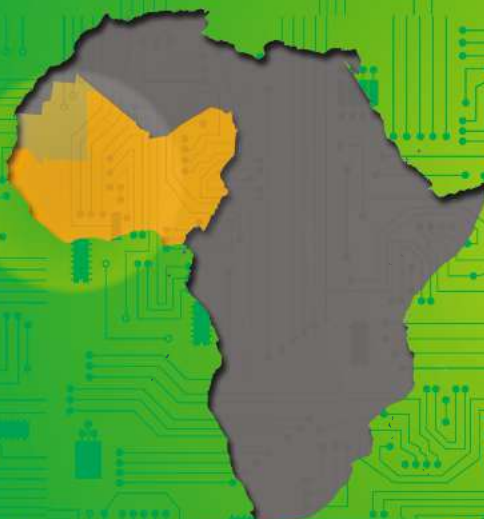
- La rénovation des locaux du DACORE a été finalisée en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Nigéria, au Sénégal, en Gambie, en Sierra Leone et en Mauritanie. Ces pays disposent désormais de

locaux pour démarrer la saisie des données, qui sera possible une fois que le cadre juridique sera mis en place. Le processus est en cours en Guinée et au Togo.

- Le programme a acheté et livré du matériel informatique au Nigéria, au Burkina Faso, au Togo, en Mauritanie, en Sierra Leone et en Guinée.
- Dans le strict respect des mesures de distanciation, nous avons réussi à organiser des sessions de formation auxquelles ont physiquement assisté des officiers et agents chargés de l'application de la loi au Bénin, en Guinée, au Libéria, au Niger, au Nigéria, au Sénégal, au Togo et en Gambie.
- La première version du guide du système de gestion de la qualité des données a été développée. Les audits qualité au Ghana, au Mali et au Niger sont en cours.
- Le module de formation spécialisé sur la protection des données basé sur le guide des bonnes pratiques SIPAO en matière de protection des données et un plan d'action de formation ont été élaborés.
- Une nouvelle version du système SIPAO, incluant une mise à jour des composants techniques, mais également le nouveau domaine des données administratives, est dans sa phase finale de test avant déploiement.

Tous ces résultats démontrent que le dynamisme et l'engagement de l'équipe que je conduis ne s'est pas estompé malgré la pandémie, et qu'avec la volonté des États participants, un système d'information policière pour l'Afrique de l'Ouest est réalisable.

Merci une fois de plus pour votre engagement et votre contribution à faire de la vision exprimée par les Chefs de police de la sous-région en 2010 une réalité.



CONTACT

PROGRAMME SIPAO

infoWAPIS-SIPAO@interpol.int
www.interpol.int

AVERTISSEMENT



Le contenu de la présente brochure ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).



INTERPOL